Ministry of Economic Development and Trade 2005-2006 Accessibility Plan

Table of Contents

- Introduction
- Message from Minister of Economic Development and Trade
- Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments
- Commitments and Strategies for 2005-2006
- For More Information

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving

forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Economic Development and Trade. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing

106-00984/

initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

It is my pleasure to support the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005.

This legislation will truly make Ontario a leader in improving accessibility for people with disabilities.

At MEDT, we continue to build on past progress and accomplishments, and are now laying the foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change takes place.

In 2004-05, this ministry demonstrated continued leadership in improving accessibility by designing fully accessible Human Resources and

Facilities Branch and Communications and Public Affairs Branch reception areas. In addition, MEDT has employed a Human Resources and Facilities Branch receptionist trained in all aspects of accessibility under the ODA Act, 2001.

We will continue to lead by example, building on our successes and achievements, to become a fully accessible and inclusive employer and service provider.

Working together we will create a living, working and business environment free from barriers and open to all.

The Honourable Joseph Cordiano
Minister of Economic Development and Trade

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The Ministry of Economic Development and Trade was successful in achieving, and in some cases, surpassing, planned commitments outlined in its 2004-05 accessibility plan. The following section provides a status report.

Since the establishment of the Ministry of Economic Development and Trade's (MEDT) Accessibility Planning Group (APG) in early

2003, members have met to discuss ongoing strategies and opportunities for the ministry's accessibility plan.

In a deliberate effort to prevent barriers to employment with the ministry, the ministry's Human Resources and Facilities Services Branch has maintained full reception services in the branch's reception area. We have ensured that this first point of customer contact and service to the public and our employees is readily accessible to all.

The ministry has made significant progress in improving access:

An operational TTY telephone (telephone for persons with hearing disabilities) is maintained in the Human Resources and Facilities Services Branch on the third floor, and in the Communications Branch on the eighth floor. In addition, applicants can now e-mail or fax their applications directly to the Human Resources and Facilities Branch where they are placed in the appropriate competition file.

Employees with disabilities can obtain direct assistance from the Human Resources and Facilities Branch reception area to obtain benefits forms or counselling. The branch semi-annually reviews recruitment and employment practices to identify and eliminate barriers.

All management employees have undertaken training.

All MEDT staff attended "Performance Management and Learning and Development (PMLD)" training. While not a specific chapter in the training, all participants were made aware of the need to be sensitive to the PMLD process as it pertains to employees with disabilities.

A number of workplace accessibility improvements have been installed, including: lever-style door handles; telephones located at wheelchair height in the lobbies; and a new electronic barrier-free access system on all floors without receptionists.

Over 80 per cent of ministry telephones have been upgraded to have a hands-free feature and the remaining will be replaced by the end of this year. One hundred per cent of the ministry's field offices have been made wheelchair accessible.

Our practice of issuing cell-phones with 2-way radio capabilities to the Chief Fire Warden, OPP Staff Sergeant and, any persons requiring emergency evacuation assistance, is now an OPS "Best Practice". Employees with disabilities have these with them

at all times. Another OPS "Best Practice" is the issuance of a wallet sized "fan-out" card describing emergency procedures to all staff. This has proved to be beneficial to employees with disabilities because of its concise information on evacuation procedures.

Policies and procedures are in place to ensure employees and applicants receive accommodations as required. All employees have access to personal ergonomic assessments and all office furnishings are purchased or modified to comply with ergonomic assessment criteria and customized to employees' specific requirements. The ministry's orientation handbook details these and other key accessibility considerations for staff and client safety.

MEDT publications are available in accessible formats from Publications Ontario. One of the ministry's most popular publications, "Starting a Small Business in Ontario", has been available on the ministry's website in an accessible format for the past several years.

The ministry's websites were rebuilt or retrofitted to update these sites to ensure that they are accessible to persons with disabilities. The ministry's main website with key information is accessible to those who visit it.

The ministry has rebuilt its intranet "Staff Net", to ensure that it is fully accessible.

In its 2005-06 Business Plan the Ministry has committed, "to ensure that ministry programs and services are accessible to people with disabilities, including websites and publications as required."

The following is a list of achievements leading into the 2005-06 Plan:

Commitment: MEDT will continue to apply Ontario Building Code and "Standards for Barrier-free Design of Ontario Government Facilities" October, 2004, when assessing and renovating all of its premises.
Status: Complete.
Action and Timeframe: OBC standards are applied as they are released and become available.

Commitment: MEDT will continue to improve barrier-free signage throughout the ministry.
Status: Complete.
Action and Timeframe: The Ministry applies "state of the art" building signage techniques and technology as it becomes available, and will continue to do so.

Commitment: MEDT will continue to review reception counter

heights to ensure barrier-free services to disabled clients and members of the public.
Status: Complete.
Action and Timeframe: Minister's office, Deputy Minister's office, Human Resources and Facilities Branch and Communications Branch reception counters now comply with ODA access requirements.

Commitment: Complete main HR and Front Lobby reception areas to ensure they are fully accessible under ODA accessibility requirements.
Status: Plans completed and awaiting funding approvals.
Action and Timeframe: Planned implementation in 2005-06.
Rationale: Part of MEDT facilities priority on accessibility of premises.

Commitment: Provide managers with MBS procurement guidelines, containing accessibility considerations.
Status: Complete, and in progress.
Action and Timeframe: Procurement guidelines published on ministry website, where they are available to all employees.
Rationale: MEDT will give priority consideration to vendors sensitive to accessibility for the disabled.

Commitment: Continue to ensure MEDT websites are fully accessible.
Status: Complete.
Action and Timeframe: MEDT

ensured that all current websites were fully accessible.

Commitment: Review all new websites to ensure accessibility in compliance with ODA, 2001.
Status: Complete.
Action and Timeframe: Accessibility standards do apply to the creation and publication of all MEDT websites.

Commitment: MEDT will work with Publications Ontario in providing ministry publications in alternate formats when requested by ministry clients and the general public. This is a key requirement under ODA, 2001.
Status: Complete.
Action and Timeframe: Active. All requests met to date.

Commitment:

1. MEDT will continue its best practice of providing workplace ergonomic assessments to all staff upon request. Our service provider is sensitive to the ergonomic needs of disabled employees.
2. MEDT Human Resources and Facilities Branch and Communications Branch reception is staffed by permanent individuals trained to serve clients, staff and members of the public with disabilities. MEDT is committed to

provision of this full service through its Human Resources and Facilities Branch and Communications Branch reception.

3. MEDT will continue to encourage managers to review their programs, services and policies to ensure barrier removal and to allow consideration of persons with mental and emotional disabilities and to obtain outside mental health expertise as required for these individuals.
4. MEDT will expand its promotion of its comprehensive Employee Assistance Program (EAP) for employees with potential/existing emotional/ mental disabilities.

Status: Complete.
Action and Timeframe: 1. In 2004-05, 108 employees received a full ergonomic assessment of their workplace and remedial actions carried out. This service is available to all employees on an as needed basis. MEDT is proud of this best practice especially its availability to all employees.

Commitment: Complete the training and hiring of a full-time receptionist in the Human Resources and Facilities Branch reception area. MEDT established

as a best practice having a fully accessible Human Resources and Facilities Branch and Communications Branch reception area including a receptionist trained in all aspects of accessibility under the ODA, 2001.
Status: Completed.
Action and Timeframe: 2. Receptionist is now hired and trained in all ODA accessibility requirements and trains Ontario Works volunteers when they perform reception duties.

Commitment: MEDT had committed to review key HR policies for compliance to ODA especially to ensure barrier identification and elimination. This will now be carried out under an OPS-wide HR policy review led by the Ministry of Government Services Human Resource Service Delivery Division.
Status: Defer. Will re-generate as a priority in 2006-07.
Action and Timeframe: 3. MEDT will review core HR programs in conjunction with Ministry of Government Services Human Resource Service Delivery Division (2006-07), and will ensure accessibility and barrier elimination in the development of new HR programs.

Commitment: Expand as part of our review of programs, services and policies, MEDT's promotion and communication of its comprehensive Employee Assistance Program (EAP).

Promotion of employee health; prevention of conditions leading to emotional/mental disabilities.
Status: Complete and in progress.
Action and Timeframe: 4. EAP training sessions were conducted for all managers in the winter of 2004. Regular bulletins are issued on EAP to ensure managers are sensitive to employees with potential existing emotional/mental health disabilities.

Commitment: To conduct a staff survey to solicit ideas on barrier prevention.
Status: Defer to fall 2005.
Action and Timeframe: Will be carried out once MEDT re-alignment, organizational restructuring is completed in Fall of 2005.

Commitment: While conducting multiple business meetings MEDT will ensure it is serving the needs of clients and members of the public under ODA, 2001 requirements.
Status: Complete.
Action and Timeframe: All appropriate measures such as signing, wheelchair access, occupational therapist, and ergonomic assessments are provided to minimize barriers and enhance accessibility.

Commitment: Continue to review all business and operating policies related to ODA, 2001, requirements.
Status: In progress.

Action and Timeframe: All business and operating policies continue to be reviewed.

Commitment: Continue to review the Ministry of Industry, Trade and Technology Act. (M.I.T.T.)
Status: Complete.
Action and Timeframe: Act is reviewed with every program and policy change to ensure appropriate language with respect to people with disabilities. MEDT is committed to having its "founding" legislation compliant with provisions of the ODA, 2001.

Commitments and Strategies for 2005-2006

This section represents the ministry's plan, including new commitments and initiatives for the coming year.

Customer Service

Commitment: MEDT will continue the practice of providing line managers with MGS procurement guidelines, which contain accessibility considerations.
Action: Provide guidelines to line managers. **Timeframe:** Ongoing in 2005-06

Commitment: MEDT's Manager Procurement Training program will include specific elements of the ODA to further sensitize and commit managers to barrier-free accessibility in all procurement

activities.
Action: Include specific elements of the ODA within the Manager Procurement Training Program.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT will continue to ensure all of its websites are fully accessible.
Action: Work with webmaster to ensure websites are fully accessible.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT will continue its practice of analyzing all new websites/pages to ensure accessibility in compliance with the ODA, 2001.
Action: Review with webmaster.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT will review its Ministry Accessibility Planning Team membership to ensure the appropriate representatives from line and corporate resources are fully sensitive to the act and its requirements for clients, public and employers.
Action: Current Planning Team will meet later this year to review membership.
Timeframe: Before the end of the current year (2005).

Commitment: MEDT will continue its practice of reviewing business and operating policies to ensure they are barrier-free.
Action: Ongoing review.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT's best practice will continue, where, in meetings with clients offsite, we will ensure venues are fully accessible and offer barrier-free features such as wheelchair access, American Sign Language, ergonomics, occupational therapists, etc.
Action: Venues are deemed accessible and offer barrier-free features.
Timeframe: Ongoing in 2005-06

Employment

Commitment: MEDT will continue its OPS best practice of providing workplace ergonomic assessments to all staff upon request. Our service provider is sensitive to the ergonomic needs of employees with disabilities.
Action: Assessments are ongoing.
Timeframe: Ongoing to 2006.

Commitment: MEDT Human Resources and Facilities Branch and Communications Branch reception is staffed by a permanent individual trained to serve clients, staff and members of the public with disabilities. MEDT is committed to provision of this full service through its Human Resources and Facilities Branch and Communications Branch reception.
Action: Trained reception staff available.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT will continue to encourage managers to review their programs, services, and policies to ensure barrier removal and to allow consideration of persons with mental and emotional disabilities and to obtain outside mental health expertise as required for these individuals.
Action: Review of line programs, services and policies to be expanded.
Timeframe: March 2006.

Commitment: MEDT will expand its promotion of its comprehensive Employee Assistance Program (EAP) for employees with potential/ existing emotional/mental disabilities.
Action: Promote and further communicate the availability of the EAP program.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Communications and Information

Commitment: MEDT will continue its practice of working with Publications Ontario to provide all ministry publications in a wide variety of alternate formats when requested by ministry clients and the general public.
Action: To provide ministry publications in alternate formats when requested.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT will maintain and expand, as appropriate, its TTY (telephone for people with hearing disabilities) communications including awareness for clients and training of operators.
Action: Regular review and promotion of TTY communications, and training component.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Commitment: MEDT will continue to provide e-mail access to requests for information concerning ministry programs and services.
Action: Provision of ministry information via e-mail.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Built Environment

Commitment: MEDT will continue to apply Ontario Building Code and "Standards for Barrier-free Design of Ontario Government Facilities" October, 2004, when assessing and renovating all of its premises.
Action: Implement OBC and "Standards for Barrier-free Design of Ontario Government Facilities" October, 2004.
Timeframe: March 2006.

Commitment: MEDT will continue to ensure all signage in ministry premises complies with the letter and intent of the ODA, 2001.
Action: Signage to be improved/ upgraded where necessary.

Timeframe: March 2006.

Commitment: Using Human Resources and Facilities Branch reception as a best practice "barrier-free benchmark," MEDT will continue to review and renovate all Ministry reception counters to ensure barrier-free services to disabled clients and members of the public.
Action: Change counter heights where necessary.
Timeframe: March 2006.

Commitment: MEDT will continue its practice of sensitizing ministry management and staff, so that they are aware of the necessity to communicate with stakeholders or recipients of transfer payments who may have special needs eg. an application in braille or information provided in sign language.
Action: Communicate ODA, 2001 provisions to management and staff, and also communicate the new AODA, 2005 standards when they become available.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

Acts and Regulations

Commitment: MEDT will continue to review the Ministry of Industry, Trade and Technology Act, 1990. Chapter M.27 to ensure appropriate use of language with respect to people with disabilities, as well as identify any ministry programs established in law, that may impact on persons with

disabilities.
Action: Continue to review the act and make adjustments where necessary.
Timeframe: Ongoing in 2005-06.

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

- General inquiry number: (416) 325-6666
- TTY number: (416) 325-4402
- 1-800 number: 1-866-668-4249
- E-mail: info@edt.gov.on.ca
- Ministry website address: www.ontariocanada.com

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario website. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format please contact:

Publications Ontario
880 Bay Street
Toronto, ON M7A 1N8.

- Tel: (416) 326-5300
- Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
- In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
- TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario.

ISSN 1708-4229 Accessibility Plan - Ontario. Ministry of Economic Development and Trade (Print) (Internet)

E-mail this page.

Disclaimer | Contact Information | Privacy

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

© 2005 Queen's Printer for Ontario.

Ministère du Développement économique et du Commerce plan d'accessibilité 2005-2006

Table des matières

- Introduction
- Message du ministre du Développement économique et du Commerce
- Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005
- Engagements et stratégies pour 2005-2006
- Renseignements

Introduction

L'adoption récente de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des

plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Développement économique et du Commerce. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

C'est avec plaisir que j'appuie la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, qui marque le début d'une ère nouvelle.

Cette loi fera vraiment de l'Ontario l'un des chefs de file dans l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Au MDEC, nous continuons à nous fonder sur nos progrès et réalisations du passé et nous établissons les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets.

En 2004-2005, le ministère a continué à faire preuve de leadership dans le domaine de l'amélioration de

l'accessibilité. Par exemple, il a créé des aires d'accueil entièrement accessibles pour la Direction des ressources humaines et la gestion des installations et la Direction des communications et des relations publiques. En outre, le MDEC a embauché à titre de réceptionniste pour la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations une personne ayant suivi une formation sur tous les aspects de l'accessibilité prévus en vertu de la LPHO.

Nous continuerons à donner l'exemple et à nous appuyer sur nos réussites et nos réalisations afin de devenir un employeur et un fournisseur de services entièrement accessibles qui favorise l'inclusion.

En unissant nos efforts, nous créerons un milieu de vie, de travail et d'affaires libre d'obstacles et ouvert à tous.

L'Honorable Joseph Cordiano
Ministre du Développement économique et du Commerce

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère du Développement économique et du Commerce (MDEC) a réussi à remplir et, dans certains cas, à dépasser les engagements pris dans son plan d'accessibilité 2004-2005. La section qui suit présente un rapport d'étape.

Depuis sa création au début de 2003, le Groupe sur la planification de l'accessibilité (GPA) du ministère du Développement économique et du Commerce s'est réuni plusieurs fois pour discuter des stratégies et des possibilités découlant du plan d'accessibilité du ministère.

Dans un effort délibéré pour prévenir les obstacles à l'emploi au sein du ministère, la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations a maintenu des services d'accueil complets dans l'aire de réception du ministère. Nous avons veillé à ce que le premier point de contact et de service avec le public et nos employés soit facilement accessible à tous.

Le MDEC a fait des progrès importants en vue de l'amélioration de l'accessibilité.

La Direction des ressources humaines et de la gestion des installations dispose d'un téléphone ATS (téléphone pour les handicapés auditifs) opérationnel. En outre, les personnes qui postulent un emploi au ministère peuvent maintenant transmettre leur demande par courriel ou par télécopieur directement au personnel de la Direction, qui l'incorpore au dossier relatif au concours visé.

Les employés handicapés peuvent obtenir des formulaires de demande de prestations et des conseils directement auprès du service d'accueil de la Direction. La Direction examine tous les semestres les méthodes de recrutement et d'emploi afin de repérer et d'éliminer les obstacles.

Tous les cadres du ministère ont suivi la formation prévue par la Loi.

Tous les employés du ministère ont participé au cours sur la gestion du rendement, la formation et le perfectionnement. Bien qu'aucune composante de ce cours n'ait spécifiquement porté sur ce sujet, tous les participants ont été sensibilisés à l'importance de tenir compte des besoins des employés handicapés dans le cadre du processus exposé dans ce cours.

Un certain nombre de dispositifs visant à améliorer l'accessibilité des locaux ont été installés, dont des poignées de type bec-de-canne, des téléphones à la hauteur des fauteuils roulants dans les halls d'entrée et un nouveau système électronique d'accès facile sur tous les étages sans réceptionniste.

Au ministère, plus de 80 % des téléphones ont été transformés en téléphones à mains libres et le reste sera remplacé au cours des deux prochaines années. Par ailleurs, tous les bureaux régionaux du ministère sont devenus accessibles aux fauteuils roulants.

Notre pratique qui consiste à équiper d'un appareil radio émetteur-récepteur le chef de la protection contre les incendies, le sergent d'état-major de la Police provinciale et toute personne ayant besoin d'aide en cas d'évacuation d'urgence est maintenant considérée comme une " pratique exemplaire " dans la FPO. Les employés handicapés portent cette radio sur eux en permanence. Une autre " pratique exemplaire " dans la FPO consiste à publier une carte accordéon de taille compacte rappelant à tout le personnel les procédures à suivre en cas d'urgence. Cette carte s'est révélée

utile aux employés handicapés en raison des renseignements précis qu'elle fournit sur les procédures d'évaluation.

Des politiques et des procédures ont été adoptées pour veiller à ce que les employés et les personnes qui postulent un emploi au ministère bénéficient des adaptations dont ils ont besoin. Tous les employés peuvent obtenir une évaluation de leurs besoins ergonomiques et tout l'ameublement de bureau est commandé et adapté pour tenir compte de cette évaluation ainsi que des besoins spécifiques de l'employé. Le guide d'orientation du ministère donne des précisions sur ces évaluations ainsi que sur d'autres importantes considérations en matière d'accessibilité qui sont liées à la sécurité du personnel et de la clientèle du ministère.

Les publications du ministère sont disponibles sur support de substitution auprès de Publications Ontario. L'une des publications les plus prisées du ministère, intitulée Fondation d'une petite entreprise en Ontario, est disponible sur le site Web du ministère sur support de substitution depuis plusieurs années déjà.

Les sites Web du ministère ont été modifiés ou remaniés pour veiller à ce qu'ils soient accessibles pour les personnes handicapées. Le nombre de personnes qui visitent le site Web principal du ministère, qui contient des renseignements clés, s'élève en moyenne à 50 000 par mois. Ce site est pleinement accessible. Le ministère réaménage à l'heure actuelle son site intranet destiné au personnel pour le rendre entièrement accessible.

Le ministère s'est engagé dans son plan d'activités de 2004-2005 à " veiller à ce que ses programmes et ses services soient accessibles aux personnes handicapées, et notamment ses sites Web et ses publications, le cas échéant. "

Voici la liste des réalisations du ministère débouchant sur le plan d'activités 2005-2006 :

Engagement : Le ministère continuera d'appliquer le Code du bâtiment de l'Ontario et les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario d'octobre 2004 au moment d'évaluer et de renover l'ensemble de ses locaux.

État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : Les normes du CBO sont appliquées au fur et à mesure qu'elles sont rendues publiques et distribuées.

Engagement : Le ministère continuera à améliorer l'affichage sans obstacle dans l'ensemble du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : Le ministère utilise des techniques et de la technologie à la fine pointe en matière d'affichage dans les immeubles au fur et à mesure qu'elles sont mises à sa disposition, et il continuera à le faire.

Engagement : Le ministère continuera à examiner la hauteur des comptoirs d'accueil afin d'assurer des services sans obstacle aux clients et aux citoyens handicapés.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesures et calendrier : Les comptoirs d'accueil des bureaux du ministre, du sous-ministre, de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations et de la Direction des communications respectent maintenant les normes d'accès de la LPHO.

Engagement : Terminer l'aire d'accueil principale des bureaux du personnel des ressources humaines et le hall d'entrée de la façade principale afin qu'ils soient entièrement accessibles en vertu des normes d'accessibilité de la LPHO.
État d'avancement : Les plans sont terminés et en attente de l'autorisation de financement.
Mesure et calendrier : Mise en œuvre prévue en 2005-2006.
Motif : S'inscrit dans la priorité du ministère de rendre les locaux accessibles.

Engagement : Fournir aux cadres les directives du SCG sur l'approvisionnement qui renferment des points à prendre en considération relativement à l'accessibilité.
État d'avancement : Engagement réalisé et en cours de réalisation.
Mesure et calendrier : Les lignes directrices sur l'approvisionnement sont affichées sur le site Web du ministère et mises à la disposition de tous les employés.
Motif : Le ministère accordera la priorité aux fournisseurs soucieux de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Engagement : Continuer à rendre tous les sites Web du ministère entièrement accessibles.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : Le ministère s'est assuré que tous ses sites Web actuels sont entièrement accessibles.

Engagement : Examiner tous les nouveaux sites Web afin d'en garantir l'accessibilité conformément à la LPHO.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : Les normes relatives à l'accessibilité s'appliquent à la création et à la diffusion de tous les sites Web du ministère.

Engagement : Collaborer avec Publications Ontario pour la fourniture, sur demande, de publications du ministère sur supports de substitution aux clients du ministère et au public en général. Il s'agit d'une exigence fondamentale de la LPHO.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : Engagement toujours en vigueur. Toutes les demandes ont été satisfaites à ce jour.

Engagement :

1. Le ministère maintiendra sa pratique exemplaire qui consiste à fournir des évaluations ergonomiques du milieu de travail à tout son personnel, sur demande. Notre fournisseur de services tient compte des besoins ergonomiques des employés handicapés.
2. La Direction des ressources humaines et la gestion des installations et de la Direction des communications du ministère ont affecté à leur comptoir d'accueil un personnel permanent formé pour servir les clients, les employés et les membres du public handicapés. Le ministère s'est engagé à fournir ce service complet par l'entremise du comptoir d'accueil de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations et de la Direction des communications.
3. Le ministère continuera d'encourager les cadres à passer en revue leurs programmes, leurs services et leurs politiques afin de garantir l'élimination des obstacles et la prise en compte

des personnes ayant une déficience mentale et affective, et à retenir au besoin les services de spécialistes en santé mentale de l'extérieur pour ces personnes.

4. Le ministère renforcera sa promotion de son programme complet d'aide aux employés (PAE) destiné aux employés ayant une déficience affective ou mentale potentielle ou existante.

État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : 1. En 2004-2005, 108 employés ont obtenu une évaluation ergonomique complète de leur milieu de travail et des mesures correctives ont été prises. Le service est offert à tous les employés, selon les besoins. Le ministère est fier de cette pratique exemplaire, tout particulièrement du fait qu'elle est offerte à tous les employés.

Engagement : Terminer l'embauche et la formation d'un(e) réceptionniste à temps plein au comptoir d'accueil de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations. Le ministère a établi comme pratique exemplaire l'aménagement d'une aire d'accueil entièrement accessible pour la Division des ressources humaines et de la gestion des installations et pour la Direction des communications, ainsi que la présence d'un(e) réceptionniste formé(e) à l'égard de tous les aspects de l'accessibilité en vertu de la LPHO.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : 2. La personne préposée à l'accueil a été embauchée et a suivi une formation sur toutes les exigences de la LPHO en matière d'accessibilité et elle forme les bénévoles du programme Ontario au travail lorsqu'ils s'acquittent des tâches d'accueil.

Engagement : Le ministère s'est engagé à examiner les principales politiques relatives aux ressources humaines afin d'assurer leur conformité à la LPHO, tout particulièrement dans le but de garantir le repérage et l'élimination des obstacles. Cette tâche sera maintenant accomplie dans le cadre d'une politique de ressources humaines qui sera mise en œuvre dans l'ensemble de la FPO par la Division des services relatifs aux ressources humaines du ministère des Services gouvernementaux.
État d'avancement : Reporté. Sera présenté de nouveau comme priorité en 2006-2007.
Mesure et calendrier : 3. Le ministère passera en revue les principaux programmes relatifs aux RH en collaboration avec la Division des services relatifs aux

ressources humaines du ministère des Services gouvernementaux (2006-2007) et s'assurera de tenir compte de l'accessibilité de même que de l'élimination des obstacles dans l'élaboration de nouveaux programmes de RH.

Engagement : Élargir, dans le cadre de notre examen des programmes, services et politiques, la promotion et la diffusion de notre programme complet d'aide aux employés (PAE). Promouvoir la santé des employés; prévenir les situations entraînant des déficiences affectives et mentales.
État d'avancement : Engagement réalisé et en cours de réalisation.
Mesure et calendrier : 4. Des séances de formation sur le PAE ont été tenues à l'intention de tous les cadres à l'hiver 2004. Des bulletins périodiques sont diffusés au sujet du PAE afin de garantir que les cadres sont à l'écoute des employés pouvant avoir une déficience affective ou mentale, potentielle ou existante.

Engagement : Effectuer un sondage auprès du personnel pour solliciter des idées sur des façons de prévenir de nouveaux obstacles.
État d'avancement : Engagement reporté à l'automne 2005.
Mesure et calendrier : L'engagement sera réalisé une fois que la restructuration du ministère sera terminée à l'automne 2005.

Engagement : Au cours de ses nombreuses réunions d'affaires, le ministère veillera à répondre aux besoins des clients et des membres du public en vertu des exigences de la LPHO.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : Toutes les mesures pertinentes comme l'affichage, l'accès des fauteuils roulants, les services d'ergothérapeutes et les évaluations ergonomiques, sont prises afin de réduire les obstacles au minimum et d'accroître l'accessibilité.

Engagement : Continuer d'examiner toutes les politiques opérationnelles relatives aux exigences de la LPHO.
État d'avancement : En cours de réalisation.
Mesure et calendrier : Toutes les politiques opérationnelles doivent être examinées.

Engagement : Continuer d'examiner la Loi sur le

ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.
État d'avancement : Engagement réalisé.
Mesure et calendrier : La Loi fait l'objet d'un examen chaque fois que des modifications sont apportées à des programmes et des politiques afin de garantir un libellé approprié concernant les personnes handicapées. Le ministère s'engage à assurer que sa loi " fondatrice " respecte les dispositions de la LPHO.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

La présente section rend compte du plan du ministère, y compris les initiatives et engagements nouveaux pour l'année qui vient.

Service à la clientèle

Engagement : Le ministère continuera à fournir aux cadres hiérarchiques les lignes directrices du MSG sur l'approvisionnement, qui renferment les points à prendre en compte en matière d'accessibilité.
Mesure à prendre : Transmettre les lignes directrices aux cadres hiérarchiques.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le programme de formation sur l'approvisionnement à l'intention des cadres du ministère comprendra des éléments bien précis de la LPHO afin de sensibiliser davantage les gestionnaires et de les amener à rechercher l'accessibilité sans obstacle dans toutes les activités d'approvisionnement.
Mesure à prendre : Incorporer des éléments bien précis de la LPHO dans le programme de formation sur l'approvisionnement à l'intention des cadres.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le ministère continuera à rendre tous ses sites Web entièrement accessibles.
Mesure à prendre : Travailler en collaboration avec le webmestre afin de faire en sorte que les sites Web soient entièrement accessibles.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le ministère continuera à analyser tous ses nouveaux sites et ses nouvelles pages Web afin de garantir leur accessibilité, conformément à la LPHO.
Mesure à prendre : Travailler en collaboration avec le

webmestre.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le ministère examinera la composition de son équipe de planification de l'accessibilité afin de garantir que les représentants compétents des cadres et du personnel ministériels soient bien au fait de la Loi et de ses exigences pour les clients, le public et les employeurs.
Mesure à prendre : L'équipe de planification actuelle se réunira plus tard cette année afin d'examiner sa composition.
Calendrier : Avant la fin de l'année en cours (2005).

Engagement : Le ministère continuera à examiner ses politiques opérationnelles afin de garantir qu'elles ne comportent pas d'obstacles.
Mesure à prendre : Examen permanent.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le ministère maintiendra ses pratiques exemplaires qui consistent à choisir, pour les réunions avec des clients qui se tiennent ailleurs que dans ses bureaux, des lieux qui sont entièrement accessibles et qui offrent des services sans obstacles comme l'accès en fauteuil roulant, des services en langage ASL, des caractéristiques ergonomiques, des services d'ergothérapeutes, etc.
Mesure à prendre : Les lieux sont jugés accessibles et offrent des caractéristiques sans obstacles.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Emploi

Engagement : Le ministère maintiendra sa pratique exemplaire étendue à toute la FPO qui consiste à fournir des évaluations ergonomiques du milieu de travail à tous les employés, sur demande. Notre fournisseur de services est soucieux des besoins ergonomiques des employés handicapés.
Mesure à prendre : Les évaluations sont permanentes.
Calendrier : Engagement permanent jusqu'en 2006.

Engagement : Affecter au comptoir d'accueil de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations et la Direction des communications du MDEC un préposé permanent formé pour servir les clients, les employés et les membres du public handicapés. Le ministère s'engage à fournir ce service

complet par l'entremise du comptoir d'accueil de sa Direction des ressources humaines et de la gestion des installations et de sa Direction des communications.
Mesure à prendre : Nous disposons du personnel ayant reçu la formation de réceptionniste.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le ministère continuera d'encourager les cadres à passer en revue leurs programmes, leurs services et leurs politiques afin de garantir l'élimination des obstacles et la prise en compte des besoins des personnes ayant une déficience mentale et affective, et à retenir au besoin, les services de spécialistes de l'extérieur en santé mentale pour ces personnes.
Mesure à prendre : La portée de l'examen des programmes, des services et des politiques des cadres hiérarchique doit être élargie.
Calendrier : D'ici mars 2006.

Engagement : Le ministère renforcera sa promotion de son programme complet d'aide aux employés (PAE) destiné aux employés ayant une déficience affective ou mentale potentielle ou existante.
Mesure à prendre : Faire la promotion du programme de PAE et mieux diffuser l'information à son sujet.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Communications et information

Engagement : Le ministère continuera de collaborer avec Publications Ontario pour la fourniture, sur demande, des publications du ministère sur un vaste éventail de supports de substitution aux clients du ministère et au public en général.
Mesure à prendre : Produire, sur demande, des publications du ministère sur supports de substitution.
Calendrier : Engagement permanent au cours de 2005-2006.

Engagement : Le ministère maintiendra et, au besoin, développera son service téléphonique ATS (pour les handicapés auditifs), sensibilisera les clients et formera les téléphonistes.
Mesure à prendre : Examen et promotion périodiques des communications par ligne téléphonique ATS; mise en œuvre du volet formation.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Engagement : Le ministère continuera à fournir l'accès

par courrier électronique pour les demandes de renseignements concernant ses programmes et services.
Mesure à prendre : Transmission de l'information sur le ministère par courriel.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Milieu bâti

Engagement : Le ministère continuera à appliquer le Code du bâtiment de l'Ontario et les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario d'octobre 2004 au moment d'évaluer et de rénover l'ensemble de ses locaux."
Mesure à prendre : Mettre en œuvre le Code du bâtiment de l'Ontario et les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario d'octobre 2004.
Calendrier : D'ici mars 2006.

Engagement : Le ministère continuera à veiller à ce que tout l'affichage dans les locaux du ministère respecte l'esprit et la lettre de la LPHO.
Mesure à prendre : L'affichage sera amélioré/ modernisé au besoin.
Calendrier : D'ici mars 2006.

Engagement : En utilisant l'aire d'accueil de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations comme pratique exemplaire d'aménagement sans obstacle, le ministère continuera à examiner et à rénover tous ses comptoirs d'accueil afin de garantir des services sans obstacle aux clients et aux membres du public handicapés.
Mesure à prendre : Modifier la hauteur des comptoirs au besoin.
Calendrier : D'ici mars 2006.

Engagement : Le ministère continuera à sensibiliser sa direction et son personnel afin qu'ils soient au fait de la nécessité de communiquer avec les parties intéressées ou les bénéficiaires de paiements de transfert qui peuvent avoir des besoins particuliers, p. ex. formulaires de demande en braille ou renseignements fournis en langage des signes.
Mesure à prendre : Communiquer les dispositions de la LPHO à la direction et au personnel et transmettre les nouvelles normes de la LAPHO lorsqu'elles seront disponibles.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Lois et règlements

Engagement : Le ministère continuera à examiner la Loi de 1990 sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, ch. M.27, afin de garantir l'utilisation d'un libellé approprié à l'égard des personnes handicapées et de recenser les programmes du ministère établis par la Loi qui peuvent avoir des répercussions sur les personnes handicapées.
Mesure à prendre : Continuer à examiner la Loi et à effectuer des rajustements au besoin.
Calendrier : Engagement permanent en 2005-2006.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

- Renseignements généraux : 416 325-6666
- Numéro ATS : 416 325-4402
- Sans frais : 1 866 668-4249
- Courriel : info@edt.gov.on.ca
- Site Web du ministère : www.ontariocanada.com

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8

- Téléphone : 416 326-5300
- Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

- À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
- Service ATS : 1 800 268-7095

(c) Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4253

Envoyer cette page par courriel.

Avis de non-responsabilité | Pour nous joindre | Confidentialité

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

© 2005 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.